

# École secondaire Louis-Riel

## CRITÈRES DE SÉLECTION ET PROCESSUS D'ADMISSION

### INTENTION :

Élaborer une politique d'admission qui respecte la philosophie et les principes du programme Galilée et qui s'adapte aux besoins de l'ensemble des élèves de l'école secondaire Louis-Riel.

### OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE:

Cette politique vise à garantir l'accès au système éducatif du programme au plus large éventail possible d'élèves, dans la mesure où ils répondent aux conditions inhérentes au programme et qu'ils se développent en concordance avec leurs valeurs. Elle présente les conditions d'admission ainsi que les conditions essentielles pour poursuivre d'une année à l'autre.

## ADMISSION GÉNÉRALE AU PROGRAMME GALILÉE:

### FACTEURS QUANTITATIFS DE L'ADMISSION :

À chaque automne, l'école procède à une sélection des élèves qui seront acceptés dans ce programme l'année suivante. Les élèves et leurs parents ont alors l'occasion de manifester leurs intérêts envers le programme.

Selon le nombre de dossiers répondants au processus de sélection, l'école pourra composer jusqu'à quatre (4) groupes-foyers en première secondaire. Si les demandes dépassent ce nombre, l'école procédera à une **sélection** parmi les dossiers qui correspondent au profil attendu.

### **Respect de la politique d'admission du CSSDM :**

Le processus de sélection est transparent et objectif. De plus, il respecte la vision du CSSDM en ce qui concerne le sujet de l'admission:

« La réussite éducative vise également l'adoption de valeurs et d'attitudes ainsi que le développement de compétences qui formeront des citoyennes et citoyens responsables, prêts à jouer un rôle actif sur le marché du travail, dans leur communauté et dans la société » (*Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 du CSSDM, p.2*)

Aussi, au cours des étapes préliminaires de l'admission, un certain nombre d'élèves peut être accepté en surplus, pour combler les désistements qui surviennent généralement entre l'admission et la rentrée scolaire des élèves admis.

Tel que stipulé dans la *Politique d'admission et de transport* (TRANSPORT DES ÉLÈVES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL ET RÈGLES D'APPLICATION) :

« Nous comprenons que certains programmes particuliers nécessitent des aptitudes particulières et que des balises sont nécessaires afin de s'assurer que le programme réponde bien aux besoins de l'élève. »

### **Règles d'application :**

10.1 Inscription dans une école de quartier offrant un projet particulier (art. 239. Ces écoles peuvent se doter de critères de sélection particuliers. Ceux-ci doivent toutefois donner **priorité aux élèves du territoire école**.

10.2 Les écoles doivent se doter d'un processus de sélection transparent et objectif. Une grille d'observation contenant les éléments retenus par l'équipe et servant à analyser les candidatures des élèves est complétée par les instances concernées. De plus, les écoles doivent déposer sur leur site internet au moins un mois avant la période de sélection, la grille d'observation ainsi que le processus de sélection utilisé.

10.3 Le parent doit se renseigner auprès des écoles qui offrent ces projets et faire sa demande d'inscription.

10.4 La confirmation de la sélection pour une école de quartier offrant un projet particulier se fait avant le dernier jour ouvrable du mois de novembre.

10.5 Le parent doit confirmer son inscription dans un **délai de 10 jours suivant la confirmation de l'école**.

## **PROCESSUS DE SÉLECTION**

### **FACTEURS QUALITATIFS DE L'ADMISSION :**

#### **Admission des élèves provenant d'une école primaire :**

La sélection des élèves tient compte essentiellement de deux éléments, soit **le dossier académique** et **l'examen d'admission**. Cet examen d'entrée évalue les acquis de 5<sup>e</sup> année du primaire en mathématiques ainsi qu'en français.

#### **Les éléments retenus pour analyser les candidatures :**

L'école Louis-Riel a formé un comité de sélection composé de la direction, direction adjointe responsable du programme Galilée et direction adjointe de l'organisation scolaire.

Ce comité se basera sur les éléments suivants pour analyser la candidature des élèves dans le but de donner accès à l'examen d'admission:

1. Le bulletin de 5<sup>e</sup> année du primaire avec une réussite de 70% en anglais, français et en mathématique;
2. La grille d'analyse des compétences remplis par le titulaire de 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> année (formulaire FORMS);
3. Les élèves qui répondent aux deux premiers critères sont ensuite convoqués à l'examen d'admission.

## SÉLECTION DES CANDIDATS SUIVANT LE PROCESSUS D'EXAMEN D'ADMISSION

Tel que mentionné dans la politique d'admission du CSSDM, les résultats aux examens d'admission ne serviront pas à classer les élèves par ordre de résultats. En effet, tous les élèves du territoire école ayant réussi l'examen auront une chance égale d'accéder au programme. Cette sélection s'effectuera au moyen d'une **pige**. L'école pourra former jusqu'à 4 groupes.

### **Confirmation d'admission et liste d'attente;**

Nous appliquerons la politique d'admission du CSSDM pour confirmer la sélection des candidats ainsi que la liste d'attente.

À l'intérieur d'un même critère, les élèves qui ont de la fratrie au sein du même établissement auront la priorité sur ceux qui n'en ont pas.

- La confirmation de la sélection de l'élève sera effectuée par courriel. Pour obtenir la confirmation de la position de votre enfant sur la liste d'attente vous pouvez écrire à [lriel@cssdm.gouv.qc.ca](mailto:lriel@cssdm.gouv.qc.ca)

## ADMISSION EN COURS DE PROGRAMME

Pour un élève déjà inscrit à Louis-Riel. Il est possible d'intégrer le programme à partir de la deuxième secondaire.

### **Voici la marche à suivre :**

1. L'élève doit remplir le formulaire d'intention et de motivation en vue de son admission au programme. Ce formulaire doit être remis à la réception de l'école au plus tard le 31 janvier. Il est disponible à la réception de l'école.
2. Le comité de sélection analyse le dossier de chaque candidat en tenant compte du formulaire d'intention et de motivation ainsi que les résultats scolaires de l'élève.

## CONDITIONS ESSENTIELLES À LA POURSUITE DANS LE PROGRAMME:

- L'élève doit présenter des attitudes et des comportements favorables au climat de la classe.
  - Pour soutenir l'élève, plusieurs mesures d'encadrement favorisant la réussite sont mises en place à l'école. Tout au long de son parcours, l'élève devra s'assurer de poser toutes les actions nécessaires pour maintenir des comportements adéquats.

- L'élève doit être en réussite à son dernier bulletin de l'année scolaire en cours. Pour le 2<sup>e</sup> cycle, en mathématique et dans les matières scientifiques, l'élève doit avoir une note minimale de 75%.
- L'élève sera mis en période de probation s'il éprouve des difficultés importantes dans une ou plusieurs disciplines en lien avec :
  - son comportement;
  - ses résultats scolaires;
- Dans la période de la probation, l'élève devra démontrer un grand engagement dans sa réussite scolaire. Pour maintenir sa place au programme, l'élève ayant vécu une période de probation devra présenter une amélioration notable pour toutes les difficultés soulevées.
- Au 2<sup>e</sup> cycle, même s'il s'agit d'une promotion par matière, l'élève qui est inscrit dans un programme particulier ne peut chevaucher deux niveaux.

### **PASSAGE DU 1<sup>ER</sup> AU 2<sup>E</sup> CYCLE:**

- Lors de l'inscription en 3<sup>e</sup> secondaire, l'élève poursuivra ses études dans le programme Galilée s'il respecte les conditions énoncées ci-dessus. Une sélection sera faite et sera basée sur les critères énoncés précédemment afin de pouvoir former deux (2) groupes de Galilée.
- Pour demeurer dans le programme Galilée en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, l'élève doit satisfaire les conditions essentielles mentionnées ci-haut.

### **RÉVISION DE LA POLITIQUE**

Sous la responsabilité de la direction, la politique sera révisée annuellement et diffusée en septembre à tous les intervenants scolaires et sur le site Web de l'établissement.

## ANNEXE

### Procédures administratives en lien avec les admissions en cours de programme

| ÉLÈVE DU CSSDM                                                                                                                                                                                                                           | ÉLÈVE DE L'EXTÉRIEUR DU CSSDM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>En février, le parent doit compléter l'inscription de son enfant au CSSDM sur la plateforme <i>Mozaïk</i>. Demander et compléter le formulaire de changement d'école et le retourner au secrétariat de son école d'origine (TOS).</p> | <p>Le parent communique avec l'école Louis-Riel pour vérifier les places disponibles.<br/>Compléter un formulaire <i>Choix d'école à l'extérieur du CSS</i>.<br/>Se présenter à l'école Louis-Riel avec les documents <b>ORIGINAUX</b> suivants :<br/>Certificat de naissance ;<br/>Bulletin le plus récent ;<br/>Preuve de résidence.<br/>Le secrétariat leur fait compléter la documentation administrative interne.</p> |